

ARRETE N° A024-2022

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2018-028 TVX en date du 21/01/2019 : « Commune de Baccarat – Construction d'une médiathèque ru Emile Gridel », notifié à l'entreprise SODEL 8 rue du 12^{ème} Régiment d'Artillerie – 88 100 BACCARAT ;

Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 3 Décembre 2019 avec réserves, puis levée de réserves le 17 décembre 2019 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : sont accordées les mainlevées de cautionnement de 3 700 € (TROIS MILLE SEPT CENT EUROS) versée le 22/08/2019 et 279 € (DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS) versée le 09/12/2019 de la banque CIC.

ARTICLE 2 : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 21 septembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.09.23 14:06:30 +0200
Ref:20220922_135002_1-1-O
Signature numérique
le Président